

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU S.I.S DU VERMOIS DU 05 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, l'Assemblée Générale du SIS du Vermois s'est réunie à vingt heures trente en mairie de Burthecourt-aux-Chênes après convocations légales, sous la présidence de Monsieur Laurent MORETTI, Président.

Etaient présents : Mesdames BARBILLON Renée, BERNARDIN Mélanie, FRANCOIS Isabelle, GUESNEY Nicole, LEMONT Aurélie et WIBERT Magali

Messieurs OBRINGER Sylvain, CLOS Sébastien, POIROT Rémi et RICHON Claude

Pouvoirs : Madame AYRAL Elisabeth donne pouvoir à Madame GUESNEY Nicole

Monsieur RENAULD Arnould donne pouvoir à BERNARDIN Mélanie

Excusés : Messieurs TOQUET Josselin et LEGAY Patrice

En présence de Madame COLIN Colette, maire de Burthecourt-aux-Chênes

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h30, demande si le compte rendu du 22 mars 2021 fait l'objet d'observation. Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le président demande à un membre de l'Assemblée Générale d'assurer le secrétariat de séance.

Madame BARBILLON Renée accepte de prendre le secrétariat.

7/2021 – REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE

Le Président rappelle que l'inspection académique avait informé que les différents services avaient émis un avis favorable à la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020-2021.

La semaine se déroule depuis sur 4 jours avec la suppression des TAP le vendredi après-midi et la mise en place du mercredi récréatif.

Le Président informe qu'il convient de modifier le règlement intérieur du périscolaire qui régit le fonctionnement de l'accueil.

- Les principales modifications sont :

- Chapitre 1 : Inscriptions

Suppression de l'article 2 – Inscriptions TAP du vendredi & périscolaire (garderie et cantine)

Suppression de l'article 4 – Absences TAP du vendredi après-midi

- Chapitre 2 : Horaires d'accueil.

L'accueil périscolaire fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis en période scolaire aux horaires ci-dessous :

Horaires de rentrée 2021-2022

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
07h35	Périscolaire 1h	Périscolaire 1h	MERCREDI RÉCRÉATIF *	Périscolaire 1h	Périscolaire 1h	07h35
08h35	Enseignement 8h35-12h	Enseignement 8h35-12h		Enseignement 8h35-12h	Enseignement 8h35-12h	08h35
12h00	PAUSE MERIDIENNE (2h)			PAUSE MERIDIENNE (2h)		12h00
14h00	Enseignement 14h00-16h35	Enseignement 14h00-16h35		Enseignement 14h00-16h35	Enseignement 14h00-16h35	14h00
16h35						16h35
17h35	Périscolaire 1 ou 2h	Périscolaire 1 ou 2h		Périscolaire 1 ou 2h	Périscolaire 1 ou 2h	17h35
18h35						18h35

- * **Mercredi Forfait matinée avec repas :** arrivée de 7h35 à 9h
départ après repas jusque 13h30 (repas compris)
- * **Mercredi Forfait matinée sans repas :** arrivée de 7h35 à 9h
départ à 12h00
- * **Mercredi Forfait après-midi sans repas :** arrivée de 13h30 à 14h00
départ de 16h30 à 18h35
- * **Mercredi Forfait journée avec repas :** arrivée de 7h35 à 9h
départ de 16h30 à 18h35 (repas compris)

Madame WIBERT souhaite que les parents d'élèves connaissent les activités du périscolaire en amont. Le Président informe que se sera vu lors de la révision du PEDT.

• Chapitre 3 : Fonctionnement du service.

Article 5 – Tenue et effets personnels

Suppression de la phrase : « Les enfants qui participent aux Temps d'Activités Pédagogiques doivent porter une tenue adaptée aux activités sportives ».

Article 6 – Sortie en fin de séance Temps d'Activités Pédagogiques

Modifié comme suit : Article 6 — Sortie en fin de Garderie Périscolaire

Les parents ou responsables légaux qui viennent rechercher leurs enfants doivent respecter les horaires de fin des accueils Périscolaires. En cas de non-respect de ces horaires, les enfants seront pris en charge par le Périscolaire qui vous facturera la prestation en supplément. Toute heure commencée est due.

Précision « article 8 » concernant le paragraphe « retard de paiement » et « article 9 » concernant le paragraphe « agissements graves ».

Les autres modalités restent inchangées.

Après lecture du règlement intérieur, à l'unanimité, le Comité :

ACCEPTE les modifications du règlement intérieur du périscolaire.

8/2021 – GRILLE TARIFAIRE PRESTATION DE SERVICE ALSH PERISCOLAIRE

Le Président informe que suite à une demande de la CAF et à une augmentation du prix des repas par notre prestataire, il convient de modifier l'actuelle grille tarifaire des prestations du périscolaire, pour la rentrée 2021-2022.

Le Président propose au Comité les modifications suivantes de l'actuelle grille tarifaire :

- **CANTINE – Tarif des repas**

L'arrêté ministériel fixant la hausse du prix de la restauration scolaire a été abrogé par le décret 2006-753 du 29/06/06 qui stipule que le prix de la restauration scolaire est fixé par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Selon l'article 24 de la loi EGalim, à partir du 1er janvier 2022, les gestionnaires de restaurants collectifs publics devront proposer 50% de produits durables et de qualité, comprenant au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

De ce fait, le prestataire va augmenter le prix du repas :

- Prix du repas jusqu'au 06/07/2021 : 3.894€ HT soit 4.108€ TTC ;
- **Prix du repas à compter du 01/09/2021 : 3.95€ HT soit 4.167€ TTC.**

Le président rappelle que le prix facturé depuis l'année scolaire 2017/2018 est de **4,00 € TTC**.

Il propose que le prix du repas soit de **4,15 € TTC** à compter du 01/09/2021.

- **PERISCOLAIRE**

Grille tarifaire périscolaire 2021/2022

Prestation	Usagers du RPI régime général		Ext. Au RPI régime général		
	Participation des familles QF<950	Participation des familles QF>950	Participation des familles Autres régimes	Participation des familles Extérieur QF<950	Participation des familles Extérieur QF>950
Périscolaire matin et soir (pour une heure)	1,95 €	2,30 €	2,84 €	2,10 €	2,42 €
Périscolaire forfait midi (2heures)	3,90 €	4,60 €	5,68 €	4,20 €	4,84 €
Mercredi forfait 1/2 journée	5,00 €	6,00 €	7,50 €	5,50 €	6,50 €
Mercredi Forfait journée	8,50 €	10,00 €	12,50 €	9,30 €	10,90 €

Le Président propose que les enseignants et les agents bénéficient des tarifs des usagers du RPI.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité :

ADOPTE l'augmentation du prix du repas à 4,15 € TTC ;

ACCEPTE cette modification de la grille tarifaire ;

DECIDE que les enseignants et les agents bénéficient des tarifs des usagers du RPI.

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires.

9/2021 – CREATION D'UN SECOND POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Vu la délibération 16/2017 du 25/09/2017 autorisant au Président la création d'un poste en contrat unique d'insertion / P.E.C ;

Le Président rappelle que le SIS dispose d'un agent en contrat unique d'insertion / P.E.C depuis le 16/01/2021 jusqu'au 15/10/2021 inclus.

Il informe de la nécessité de recruter un agent sous ce même dispositif afin de pallier à cette fin de contrat et compte tenu de la fréquentation de la pause méridienne, pour maintenir l'effectif nécessaire à l'encadrement des enfants conformément au taux demandé par la DRJSCS.

Afin de permettre une organisation du planning des agents et une cohérence au contrat par rapport aux vacances d'été, le Président propose le recrutement du poste en contrat unique d'insertion / P.E.C, dès la rentrée scolaire soit le 01/09/2021.

De ce fait, de l'autoriser à créer un second contrat unique d'insertion / P.E.C, uniquement pour couvrir la période du 01/09/2021 au 15/10/2021 inclus.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité :

ACCEPTE de créer un second poste dans le cadre du contrat unique d'insertion / P.E.C, pour couvrir la période du 01/09/2021 au 15/10/2021 inclus ;

AUTORISE le Président à effectuer le recrutement et à signer tous documents afférents à cette création.

10/2021 – OUVERTURE DE POSTE / AMENAGEMENT DE POSTE

Le Président informe de la demande des institutrices de bénéficier d'une ATSEM supplémentaire 4 jours par semaine (le lundi, mardi, jeudi et vendredi), de 14h00 à 16h35.

Il rappelle que les institutrices bénéficient de deux ATSEM le matin et d'une ATSEM l'après-midi.

Il propose :

- De mettre à disposition l'agent en contrat d'apprentissage, qui au vu de son âge, peut encadrer seule ;
- D'ajouter ce temps de travail supplémentaire à un agent qui n'est pas à temps plein ;
- De créer un poste.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité :

DECIDE de mettre à disposition l'agent en contrat d'apprentissage 3 jours par semaine, de 14h00 à 16h35;

DECIDE de mettre à disposition la seconde ATSEM 1 jour par semaine, de 14h00 à 16h35;

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à cette décision.

11/2021 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Le Président propose de procéder à la création d'un poste d'adjoint d'animation permanent de 12h00 à 14h00, 4 jours par semaine.

Sous réserve de l'avis du comité technique paritaire, le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique permanent ;

CHARGE le Président de procéder au recrutement correspondant ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

12/2021 – ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Vu le courrier reçu par l'assurance GROUPAMA en date du 07 mai 2021, accompagné d'un chèque de remboursement de trop perçu d'un montant de 448.64€.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité autorise l'encaissement du chèque de remboursement.

13/2021 – ENCAISSEMENT CHEQUE TOTAL DIRECT ENERGIE

Vu le courrier reçu par la société TOTAL DIRECT ENERGIE en date du 06 avril 2021, accompagné d'un chèque de remboursement de trop perçu sur la consommation de gaz, d'un montant de 1 109.07€.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité autorise l'encaissement du chèque de remboursement.

DIVERS

1- Effectifs rentrée 2021 :

- 170 élèves inscrits à ce jour.
- 33 inscriptions (28 PS, 3 MS et 2 CE1) et 3 dérogations accordées.
- 28 élèves quittent l'école dont 22 CM2.

2- Projet numérique :

Dans le cadre du projet numérique, un travail mené avec les enseignants a permis de valider les investissements à prévoir :

- 1 ordinateur à destination des enseignants (direction)
- 2 vidéoprojecteurs (un en maternelle et un dans la classe du directeur)
- 5 tablettes pour compléter le parc actuel
- 2 bornes wifi pour la maternelle
- 1 espace numérique de travail : ENT ONE, outil permettant de communiquer entre école/famille, classe/famille, possibilité de faire un blog, messagerie entre famille et enseignants, utilisation de cahiers numériques.

Ce plan est financé par le SIS (50%) et l'Etat (50%) soit un total d'environ 6 000 €.

3- Mobilier :

- Achat de 4 lits pour le dortoir et 3 tables pour la maternelle.
- Achat 3 tables et de 8 chaises pour le périscolaire.

4- Diagnostic amiante :

Il sera réalisé pendant les vacances scolaires d'été.

5- Alarme :

Suite à la dénonciation du contrat de télésurveillance, il est proposé de demander un devis pour disposer d'une application qui permettrait d'être informé en temps réel en cas de déclenchement de l'alarme.

6- Qualité de l'air :

La commission travaux se réunira afin de réaliser un diagnostic à partir d'un questionnaire sur la qualité de l'air des bâtiments.

7- Chauffage :

Depuis quelques années, une seule pompe assure la circulation d'eau dans le circuit de chauffage. La seconde étant en panne. Plusieurs devis ont été proposés par le prestataire d'entretien de la chaudière. Au vu du montant, Rémi POIROT s'est proposé pour établir un devis pour le remplacement de ces pompes et effectuer le remplacement en interne. Le devis est en cours et devrait nous permettre de faire des économies.

8- Jardin pédagogique :

Une représentation des élus se sont réunis avec trois enseignants et la directrice du périscolaire afin de réfléchir au projet de jardin pédagogique proposé par les élus. Suite à cette rencontre, un projet associant les enfants durant le temps scolaire et périscolaire se mettra en place à la rentrée de septembre. Les enseignants se proposent de se répartir les activités une semaine par classe à chaque période de l'année. Il reste à intégrer le périscolaire dans cette organisation. Ce projet sera inscrit dans le Projet Educatif Territorial qui sera revu en septembre.

Afin de débiter ce projet 4 bacs seront à créer durant l'été. Les élus se proposent de les réaliser avec l'achat de planches.

9- Départ en retraite :

Mme LECOANET, enseignante depuis 35 ans au sein de l'école Sonnini prend sa retraite à compter du 1^{er} septembre. Le président a participé à une cérémonie de départ le 30 juin dernier et a offert de la part des élus du SIS, un bon pour un repas au restaurant « La maison dans le parc » à Nancy. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

La séance est levée à 22h40.